



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES (CCP)

MARCHE PUBLIC N° 2019.02

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

CCP-I. INFORMATIONS RELATIVES À L'ACHETEUR PUBLIC

Catégorie	Etablissement Public de Coopération Intercommunal
Nom et coordonnées de l'organisme acheteur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ÎLES MARQUISES (CODIM) BP 71 Atuona, 98741 Hiva Oa, Polynésie française TEL: +689 927 307, FAX: +689 927 313, contact@codim.pf
Autorité compétente	Monsieur Félix BARSINAS, Président

CCP-II. OBJET

La présente consultation a pour objet l'acquisition et la livraison de 500 housses intégrales imperméables

CCP-III. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

La housse intégrale couvre tout le matela mesurant 90 cm x 190 cm x 10 cm:

- Matériau de type polyuréthane
- Fermeture à glissière sur une largeur
- Imperméable aux liquides
- Résistante aux produits de nettoyage

CCP-IV. QUANTITÉ

La Communauté de Communes a besoin de 500 housses intégrales.

CCP-V. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le marché est constitué des pièces suivantes:

- L'Acte d'Engagement (Annexe 1: AE), daté et signé, ainsi que le Bordereau des Prix Unitaires (Annexe 2: BPU) joints en annexe (à remplir sans aucune modification),

CODIM	MARCHE PUBLIC N° 2019.02	Page
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES (CCP)	ACQUISITION ET LIVRAISON DE 500 HOUSSES INTÉGRALES ET IMPERMÉABLES	1/3

- Le Dossier de Consultation (daté et signé) comprenant:
 - Le Règlement de Consultation daté et signé
 - Le Cahier des Clauses Particulières
- Une note de présentation des compétences de la société, des références, des exemples
- Fiche technique des housses proposées.

CCP-VI. LES PRIX

Les offres de prix seront présentées HT et TTC. Elles feront apparaître le taux et le montant de la T.V.A en vigueur à la date des remises des offres. Les prix s'entendent en franco de port, quel que soit le montant de la fourniture et emballages perdus.

CCP-VII. PAIEMENT

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique en vigueur, à savoir le virement par mandat administratif, avec règlement à 50 jours à compter de la réception de la facture par l'établissement. Ce délai peut être suspendu pour des raisons imputables au titulaire du marché et s'opposant au paiement (exemple = prestation non réceptionnée en totalité, non application du prix fixé au marché).

Le paiement ne pourra être effectué que si le pouvoir adjudicateur dispose du bon de livraison.

CCP-VIII. MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE

1. Passation de commande

- La référence du marché
- La date de livraison et le lieu de livraison

2. Conditions de réception, de livraison

La livraison s'effectuera franco de port et d'emballage sur la commune de Ua Pou.

Conditions de livraison:

Le fournisseur devra remettre un bordereau indiquant:

- le nom du titulaire du marché, son adresse et ses coordonnées téléphoniques
- la référence de la commande,
- la désignation précise des articles livrés,
- les quantités livrés

La commune de Ua Pou et la CODIM seront destinataires d'une copie de ce bordereau.

CODIM	MARCHE PUBLIC N° 2019.02	Page
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES (CCP)	ACQUISITION ET LIVRAISON DE 500 HOUSSES INTÉGRALES ET IMPERMÉABLES	2/3

3. Procédure de vérification

Les vérifications qualitatives et quantitatives seront réalisées par la Commune de Ua Pou, membre de la Communauté de Communes des îles Marquises.

CCP-IX. RÉSILIATION ET PÉNALITÉS

Le marché pourra être résilié, après mise en demeure aux frais et risques du fournisseur en cas de non respect d'une des clauses du marché.

En cas de dépassement du délai contractuel d'exécution imparti au titulaire pour procéder à la livraison des fournitures, soit quatre vingt dix (90) jours maximum à compter de la réception de la notification du marché, celui-ci encourt sous mise en demeure préalable, des pénalités calculées selon la formule suivante:

$$P = (V \times R) / 1000$$

P: Montant des pénalités
V: Montant de la commande
R: Nombre de jours de retard

CCP-X. DATE DE NOTIFICATION DU MARCHÉ

Le pouvoir adjudicateur, après avoir fait son choix, informera les soumissionnaires non retenus par courriel et le **délai de standstill (11 jours)** sera respecté entre cette date de notification du rejet et la date de signature du marché.

CCP-XI. LE COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable public la Trésorerie des Îles du Vent, des Îles Australes et des Archipels - TIVAA
BP 329, 98 713 PAPEETE

CCP-XII. JURIDICTION COMPÉTENTE

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Papeete est compétent.

CODIM	MARCHE PUBLIC N° 2019.02	Page
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES (CCP)	ACQUISITION ET LIVRAISON DE 500 HOUSSES INTÉGRALES ET IMPERMÉABLES	3/3